

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale  
de la gendarmerie nationale*

*Direction des soutiens et des finances*

**Arrêté du 4 septembre 2018 portant modification des zones de compétence judiciaire  
des pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie**

NOR : INTJ1818718A

Le ministre d'État, ministre l'intérieur,

Vu le code de la défense ;

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 15-1 et R. 15-22 à R. 15-26 ;

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment son article L. 421-2,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

Les zones de compétences judiciaires des pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie sont modifiées à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2018.

Article 2

Les officiers, gradés et gendarmes des pelotons spécialisés de protection de la gendarmerie exercent les attributions attachées à leur qualité d'officier ou d'agent de police judiciaire dans les conditions fixées aux articles R. 13 à R. 15-2 et R. 15-23 (11<sup>o</sup>) du code de procédure pénale, et ce, au sein des zones de défense et départements définis en annexes.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 4 septembre 2018.

Pour le ministre d'État et par délégation :  
*Le général de corps d'armée,  
directeur des soutiens et des finances,*  
L. TAVEL

## ANNEXE

PELTON SPÉCIALISÉ de protection de la gendarmerie	ZONE DE COMPÉTENCE JUDICIAIRE
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Blayais (33)	Charente-Maritime (17), Gironde (33)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Belleville (18)	Cher (18), Loiret (45), Nièvre (58), Yonne (89)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Bugey (01)	Ain (01), Isère (38)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Cadarache (13)	Alpes-de-Haute-Provence (04), Bouches-du-Rhône (13), Var (83) et Vaucluse (84)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Cattenom (57)	Moselle (57)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Chinon (37)	Indre-et-Loire (37), Maine-et-Loire (49)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Chooz (08)	Ardennes (08)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Civaux (86)	Vienne (86)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Creys-Malville (38)	Ain (01), Isère (38)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Cruas (07)	Ardèche (07), Drôme (26)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Dampierre-en-Burly (45)	Loiret (45)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Fessenheim (68)	Haut-Rhin (68)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Flamanville (50)	Manche (50)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Golfech (82)	Gers (32), Lot-et-Garonne (47), Tarn-et-Garonne (82)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Gravelines (59)	Nord (59), Pas-de-Calais (62)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Nogent-sur-Seine (10)	Aube (10), Marne (51), Seine-et-Marne (77)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Paluel (76)	Seine-Maritime (76)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Penly (76)	Seine-Maritime (76)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Saint-Alban (38)	Ardèche (07), Isère (38), Loire (42), Rhône (69)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Saint-Laurent (41)	Loir-et-Cher (41), Loiret (45)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Tricastin (26)	Ardèche (07), Drôme (26), Gard (30), Vaucluse (84)
Peloton spécialisé de protection de la gendarmerie de Valduc (21)	Côte-d'Or (21)